Renouvellement DA II - Diagnostic Approfondi de Type 2

Renouvelez votre agrément de Technicien en Diagnostics Approfondis de Type II (Région Wallonne)

Formation continue

Que vous soyez professionnel en activité, curieux ou passionné par un domaine, formez-vous avec notre Formation Continue tout au long de votre vie !

Cette formation vous permettra de renouveler votre agrément de ‘Technicien agréé en Diagnostic Approfondi de Type II" pour la Région Wallonne.

PROGRAMME :
Révision du cadre réglementaire.
Rappels concernant les différents rendements des chaudières.
Rédaction correcte du rapport de diagnostic approfondi.
Conseils sur les mesures d’amélioration de la chaufferie, de la-(des)chaudière(s) et du système de chauffage choisi.
Volet de communication du technicien vis-à-vis du propriétaire.

En Région Wallonne, l’agrément DA II doit être renouvelé tous les 5 ans.

SYLLABUS :
Le syllabus est envoyé à chaque participant, par mail, 7 jours avant le début des cours. Vérifiez bien que l'encodage de l'adresse mail de ce dernier soit correcte lors de l'inscription.

Notre formateur : Monsieur Luc Brees
Ingénieur, certificateur PEB et auditeur en chauffage, a participé à l'élaboration de différentes règlementations PEB dans les 3 Régions du pays.
Formateur à l'efp depuis de nombreuses années.

objectif

Cette formation a pour but le renouvellement de l’agrément de ‘Technicien agréé en Diagnostic Approfondi de Type II" pour la Région Wallonne.

Détails sur la formation:

Public cible

Cette formation s'adresse principalement aux chauffagistes et aux bureaux d'études en techniques spéciales.

PREREQUIS :
Le candidat doit préalablement être en possession de l’agrément valide de ‘Technicien en Diagnostic Approfondi de Type II" en Région Wallonne.

DETAILS SUR LA FORMATION

Technicien en Diagnostic Approfondi de Type II

Prix: 405 €

Durée: 12h00

Dates:
• 20-05 et 26-05-2026(*)
Horaire : de 8h30 à 16h30 ou de 13h00 à 17h00(*)
Lieu : efp - 292b rue de Stalle - 1180 Uccle

Places: Min. 4 - Max. 16

CONDITIONS D'ADMISSION

Document à fournir à l'inscription :
• Copie de votre courrier d'agrément VALIDE à la date de l'examen, à envoyer par mail à: fc.construction@efp.be
ATTENTION : sans ce document **VALIDE**, vous ne serez pas autorisé à suivre le cours, ni à présenter l'examen et aucun remboursement ne pourra être exigé.

Le coût de la formation est à payer à l'inscription.